FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°660

Du 21 février 2024

District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : http://savoie.fff.fr

DEMANDE DE MÉDAILLES
LIGUE LAURAFOOT

Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant/dirigeante, éducateur, membre du bureau ou des manifestations, arbitre) par l'obtention d'une **médaille de Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football**, sont priés de bien vouloir faire parvenir au Secrétariat du District de Savoie, une demande, **avant le 4 mars 2024**, délais de rigueur (imprimé en annexe).

Contingent pour la Savoie

Médaille d'or : 1
Médaille de Vermeil : 3
Médaille d'Argent : 9

Une seule demande par club

La commission des Médailles demande aux clubs de faire effort et de faire parvenir les demandes (imprimé en annexe), au **District de Savoie, avant le 4 mars 2024**

SOMMAIRE

Comité Directeur ..... page 2
Secrétariat ..... page 2
Trésorerie ..... page 3
Commission FMI ..... page 3 -4
Commission Sportive ..... page 5 -6
Commission des Jeunes ..... page 7 -11
Commission Futsal ..... page 12 - 17
Commission Fair Play ..... page 18
Commission des Coupes ..... page 19 -23
Commission Féminine ..... page 24
Commission Technique ..... page 25 -29
Commission des Arbitres ..... page 30 -32
Commission FAFA ..... page 33
Commission des Terrains et Installations Sportives ..... page 34 – 37
UNAF Savoie ..... page 38
Commission de Discipline ..... page 39 - 40
Annexes ..... page 41

COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 19 février 2024

Notes aux clubs

Le district a offert des places pour le match de l'équipe de **FRANCE - ALLEMAGNE** féminin du 23 février à Lyon.
1 club inscrit n'a pas encore récupéré leurs places : **ENT FOOTBALL CHAUTAGNE.**
Les places sont à retirer au district à partir du 1er février.
La personne venant les retirer devra se munir de sa licence dirigeant et d'une pièce d'identité.

SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 19 février 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 12 février 2024 au 19 février 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers:
AIX F.C. - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT- PAYS SAVOYARD -

Commission des Règlements:
U.S. CHARTREUSE GUIERS - A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMB.

Commission Sportive:
ST PIERRE SPORT FOOTBALL - FC HAUTE TARENTAISE (2) - A.S. MONTAGNY - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY (2) - A.S. D'UGINE (2) - F.C. ST BALDOPH - A.S. MONT JOVET BOZEL - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE – FC SUD LAC -

Commission Des Arbitres:
FC HAUTE TARENTAISE

Commission des Médailles:
FC VILLARGONDRAN

Commission des Coupes:
AIX F.C

TRÉSORERIE

Mercredi 19 février 2024

Virement

- US PONTOISE 300.00 €
- FC PONT 60.00 €

COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57
Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : RAPPEL PROCÉDURE POUR MATCH NON JOUÉ

IMPORTANT : Nous rappelons que dès qu'un match est mis à disposition des clubs, la FMI doit être faite, même en cas de forfait d'une équipe.

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2020/09/document-absence-FMI-2023-2024.pdf

FMI : INCIDENTS RENCONTRES

IMPORTANT : Nous rappelons que dès que vous rencontrez un problème avec votre match sur la tablette et que vous utilisez une feuille papier, vous devez envoyer le document d'absence FMI

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/simple/document-absence-fmi/

FMI : DOCUMENTATION

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI
Et sur internet dans assistance FMI (adresse/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.

FMI : TABLETTES ET POINT D'ATTENTION

Comme déjà indiqué sur plusieurs PV, le district n'a pas de tablettes à mettre à disposition des clubs
Vous devez vous en procurer une qui réponde aux critères demandés

- RAM : 2Gb
- Ecran : 10"(Android) / 9.4"(Ipad)
- Résolution Ecran : 1280 x 800 pixels
- Batterie : 6400 mAh
- CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHz
- Capacité de stokade : 16Gb

ATTENTION : Certaines nouvelles tablettes ont un nouveau système d'exploitation qui ne permet pas de charger l'application FMI à partir du store.
Les tablettes récentes concernées indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google.
Une procédure validée par certains clubs déjà, permet de contourner le problème

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

Télécharger le lien APK :

- https://app.lfpl.fr/fmi/feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici un exemple de procédure pour les tablettes Lenovo TAB M10.

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31
Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 19 février 2024

Présents : Sauveur MICALLEF, Cédric YSARD, Christophe VALENTINO, Jacky GACHET

Courriers clubs

ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 2 : lu et noté demande modification d'horaire 12h15 pour rencontre D2 du 26 mai 2024 à domicile.
ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY (3) lu et noté désidérata, la commission fera tout son possible pour votre demande sur les levers de rideau de vos équipes séniors pour les matchs printemps.

Programmations matchs en retard

SENIORS :
Les rencontres reprogrammées des matchs en retard de championnat débuteront le 18 février 2024 pour la D5 et seront suivies par les autres catégories, En cas de terrain impraticable du club recevant, comme le prévoit les règlements pour les matchs de championnat, les rencontres doivent être inversées. << à défaut de proposer un terrain de repli, et en informer un membre de la commission sportive, demande aux clubs recevant de prendre toutes dispositions pour respecter ce règlement (26-10-2).

D2

Match Aller N° 26524663 D2 du 05 novembre 2023
EF CHAUTAGNE / FC NIVOLET 2 *Le 25 février 2024 (14h30)
Stade Municipal Le Bourg, SERRIERE EN CHAUTAGNE

D3A

Match Aller N°26467333 D3A du 12 novembre 2023.
ENT VAL D'HYERES 2 /FC CHAMBOTTE 3 *Le 25 février 2024 (14h30)

D5A

Match Retour reporté N°26856682 D5A du 19 novembre 2023.
EF CHAUTAGNE 2 / YENNE 2 * le 25 février 2024 (12h15)
Stade Municipal Le Bourg, SERRIERE EN CHAUTAGNE

D5B

Match N° 26858760 D5B du 03 décembre 2023
LA BATHIE 2 / US GRIGNON 2 * Le 25 février 2024 (14h30)

Notes aux clubs

Rappel :
A la demande de la ligue régionale, l'équipe du CHAMBERY. SPORT .73, c'est vue retirer 9 points de pénalités en championnat D 3 poule A pour non-paiement des sommes dues.

AS CUINES VAL D'ARC 1/F.C LAISSAUD 1 D2 N°26533428 du 12 novembre 2024

Décision Club AS CUINES :
"Concernant la rencontre n°26533428, la commission sportive donne le match à rejouer en date du 10 mars 2024. Cependant, vous serez amendé pour non-inversion de la rencontre (article 26-10-2) et document non conforme (article 236 des règlements généraux et article 26-11)"
Une fiche navette sera effectuée pour faire suivre à la trésorerie du District.

Rappel règlement sportif du district

26 – 11 - Arrêtés Municipaux
26 - 11 – 1 :
Les arrêtés municipaux interdisant la pratique du football, le samedi ou le dimanche devront pour être valables, être signés par Monsieur le Maire de la commune ou par l'Adjoint délégué.
26 - 11 – 2 :
Un arrêté municipal doit :
a) être établi en toute occasion sur un papier officiel de la Mairie, lettre à en tête ;
b) se doit de mentionner deux dates : celle de la décision et celle de l'exécution ;
c) comporter obligatoirement la signature du Maire ou de l'Adjoint délégué et le sceau de la mairie ;
d) L'Arrêté Municipal est applicable dès sa signature par le Maire ou son représentant dûment mandaté.
26 - 11 – 3 :
L'arrêté est inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et transmis par le secrétariat de la Mairie à la Préfecture ou de la Sous-Préfecture de l'arrondissement, et transmis au District dans les 48 heures.
26 - 11 – 4 :
A réception en Préfecture, un cachet est apposé sur l'un des exemplaires portant la date de réception et retourné à la Mairie. Seul ce dernier exemplaire apporte la preuve de l'enregistrement préfectoral. En cas de réclamation, seul ce dernier exemplaire justifiera le report de la rencontre.

Article - 236 Indisponibilité d'un terrain Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain.

⚠️ **Précisions sur l'application de l'article 26-10-2 :**
En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.

Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31
Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Lundi 19 février 2024

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS POUR LA PHASE DE PRINTEMPS 2024

Catégories U9 / U11 / U13

- S'il n'y a pas de modification d'engagements (nombre d'équipes et niveau de pratique) : les clubs n'ont rien à faire

(les engagements de l'automne 2023 seront ceux du printemps 2024).

- Pour les clubs qui souhaitent réaliser des modifications, merci d'envoyer impérativement un mail au District de Savoie de Football (district@savoie.fff.fr) :
  - Pour les U13, avec copie à Damien BILLIET (dbilliet@savoie.fff.fr), avant le mardi 30 janvier 2024,
  - Pour les U9 et U11, avec copie à Edouard FROGER (efroger@savoie.fff.fr), avant le lundi 05 février 2024,

Les dates de reprise publiées dans le calendrier des journées, diffusé en fin de saison dernière :

- Samedi 09 mars 2024 : Festival Pitch U13 + Festival U11 Crédit Agricole.
- Samedi 16 mars 2024 : Reprise des U9, U11 et U13, U9F et U12F à 5.

J.P Création
Sérigraphie - Flocage - Broderie
346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY
tel. 04 79 25 62 71
mail. jpcreation@jpcreation.fr

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

COURRIERS RECUS

AS BOZEL : **Forfait jusqu'à la fin de saison** **Donc forfait général** (les équipes de la poule doivent en prendre bonne note !!) Les équipes de SAINT PIERRE et du GAPS se sont déplacés à BOZEL SERONT créditées pour les kilomètres parcourus. Les points seront enlevés AU CLASSEMENT pour tous ceux qui ont joués contre AS- BOZEL ARTICLE **15.3.1**

ENT.S DRUMETTAZ MOUXY : désidérata alternance U 20 - U 17 les commissions feront le nécessaire dans la mesure du possible.

Championnats

Les matchs en retard se jouerons les 02 et 09 mars 24

Les MATCHS ci-dessous sont des matchs ALLER sauf * GAPS // ST BALDOPH match retour

MATCH N°26779658 ST-BALDOPH / **BOZEL FORFAIT match du 11 novembre 23**
MATCH N°26781109 CHAMBERY SPORT 73 / LA MOTTE SERVOLEX le 02 mars à 14H30 match du 11 novembre 23
MATCH N°26780442 **BOZEL FORFAIT** / MERCURY **match du 18 novembre 23**
MATCH N°26781111 JS CHY / CHAMBÉRY SPORT 73 **le 09 mars à 14 H 30 match du 18 novembre 23**
MATCH N°26781114 GAPS / ST-BALDOPH le 09 mars à 14 H 30 Match retour du 02 décembre 23

AMENDES

AS MONT JOVET BOZEL :

FORFAIT GENERAL 85 € au district
Doit le déplacement de ST PIERRE SPORT au match aller soit 62 KMS x 2€ = 124€
Doit le déplacement de GAPS au match aller soit 115 KMS x 2€ = 230€

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du 19 février 2024

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 (HORAIRE HIVER) et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés.

Notes aux clubs

RAPPEL IMPORTANT :

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.
Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

Il est obligatoire de noter le numéro du match, la catégorie pour chaque courrier sans celui-ci le courrier ne sera pas valide.

Le match FC HAUTE TARENTAISE / US CHARTREUSE GUIERS est inversé et se jouera le 9 mars à 14h30 à SAINT LAURENT DU PONT.

COMPOSITION DES POULES U17- Phase Printemps 2024

	D1		
1	CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2	6	AS HTE COMBE SAVOIE 1
2	AIX FC 1	7	US CHARTREUSE GUIERS 1
3	FC DU NIVOLET 2	8	US LA MOTTE SERVOLEX 1
4	J.S. CHAMBÉRIENNE 1	9	FC ST BALDOPH 1
5	GAPS 1	10	CAM ST JEAN 1

	D2		
1	DOMESSIN US 1	7	LA RAVOIRE US 1
2	FC BELLE ÉTOILE ME 1	8	FC DE HTE TARENTAISE 1
3	ENT FC MAURIENNE 1	9	GJ LA SAVOYARDE 1
4	FC LA ROCHETTE 1	10	ST PIERRE SPORT 1
5	ENT S DRUMETTAZ MOU 1	11	ENT CHAUTAGNE CULOZ 1
6	ENT BASSE MAURIENNE 1	12	UO ALBERTVILLE 1

	D3		
1	CHAM. SPORT 73 1	7	AS UGINE 1
2	JS CHAMBÉRIENNE 2	8	GAPS 2
3	CA YENNOIS 1	9	ENT VAL D HYERES 1
4	COGNIN SP 1	10	LA RAVOIE US 2
5	FC CHAMBOTTE 1	11	AIX FC 2
6	AS MONT JOVET BOZE 1	12	exempt

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du 19 février 2024

Notes aux clubs

La commission prépare le championnat de printemps elle attend vos désidératas, plus vite ils arriveront plus vite les poules sortiront.
Ne pas attendre la dernière minute S.V.P.
La commission vous remercie pour votre compréhension. (**DERNIER RAPPEL)**

Matchs non joués – Championnat d'automne

D.2. POULE A. Journée 09 du 03 décembre 2023.
Match N°. 26986832. A.S. HTE COMBE SAVOIE 1 / F.C HTE.TARENTAISE 2.
Ce match est **inversé** il se joue au stade de BOURG SAINT MAURICE **le 25 février. À 10H.**

D.2. POULE B. Journée 09 du 03 décembre 2023.
Match N°. 26838125. DOMESSIN US.S. 1 / G.J. LA SAVOYARDES 2.

Ces matchs ne comptent pas pour le classement d'Automne.

La commission les programmera au choix le : 03 mars et 10 mars.

Vous pouvez les jouer en semaine (Accord des deux clubs via foot club) Pour programmer la F.M.I et la C.D.A. fournira un arbitre.

Courrier reçu

AS UGINE : Reçu votre Mail concernant le retrait équipe à onze pour l'inscrire dans le championnat à huit.

ENT S DRUMETTAZ MOUXY : noté vos désidératas.

COMPOSITION DES POULES U15- Phase Printemps 2024

	D1		
1	GAPS 1	6	US CHARTREUSE GUIERS 1
2	FC MERCURY 1	7	FC CHAMBOTTE 1
3	FC LA ROCHETTE 1	8	FC NIVOLET 2
4	LA RAVOIRE US 1	9	UO ALBERTVILLE 1
5	US LA MOTTE SERVOL 1	10	GJ LA SAVOYARDE 1

	D2		
1	GAPS 2	6	ENT S DRUMETTAZ MOUXY 1
2	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2	7	ENT VAL D HYERES 1
3	ENT BASSE MAURIENNE 1	8	ENT CHAUTAGNE CULOZ 1
4	AIX FC 2	9	ENT FC MAURIENNE 1
5	ENT S TARENTAISE 1	10	exempt

D3		
POULE A		**POULE B**
CHAMBERY SPORT 73 1	1	LA RAVOIRE US 2
DOMESSIN US 1	2	ETS LE BOURGET DU LAC 1
US CHARTREUSE 2	3	FC CHAMBOTTE 2
LA RAVOIRE US 3	4	ENT DRUMETTAZ MOUXY 2
AS BARBERAZ 2	5	FC NIVOLET 3

D3		
POULE C		**POULE D**
ST PIERRE SPORT 1	1	AS BARBERAZ 1
AS MONT JOVET BOZE 1	2	ENT BASSE MAURIENNE 2
ASSO SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE 1	3	CAM ST JEAN DE MAURIENNE 1
FC DE HAUTE TARENTAISE 2	4	JS CHAMBÉRIENNE 1
FC MERCURY 2	5	GJ LA SAVOYARDE 2

D3		
POULE E		
FC DES BAUGES 1	1	
CA YENNOIS 1	2	
FC SUD LAC 1	3	
COGNIN SPORT 1	4	
US LA MOTTE SERVOL 3	5	

COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 19 février 2024

Notes aux clubs

Les vainqueurs des coupes de Savoie FUTSAL U17 G et séniors F sont automatiquement qualifiés pour les 1/2 finales régionales des challenges nationaux FUTSAL U18G et Séniors F.
Ces 1/2 finales se dérouleront sous forme de plateaux (3 matchs par équipe) selon le calendrier suivant :
Pour les U17 G : A Annecy le jeudi 29 février. 1er match à 11 h 30, dernier à 15 h 00.
Pour les Séniors F : A Valence le samedi 9 mars. 1er match à 11 h 30, dernier à 15 h 00.

Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.
Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour)
Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

JOURNÉE N° 1
FUTSAL BOURGET UNITED contre U S CHARTREUSE GUIERS
Remis à une date ultérieure

JOURNÉE N°5
CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS
Remis à une date ultérieure

JOURNÉE N° 10
HFCC contre FUTSAL LAC ANNECY 2
Remis à une date ultérieure

JOURNEE N° 11
FLAC 2 EXEMPT
US CHARTREUSE GUIERS contre CBF 74
MARDI 27 FEVRIER 2024 A 21H00 AUX ECHELLES
FBU contre AFRO 2
SAMEDI 2 MARS 2024 à 20H00
GYMNASE DE MARLIOZ AIX
AS THONON contre HFCC
DIMANCHE 3 MARS 2024 à 20H00

Coupes de Savoie Futsal

RECEPTION RECLAMATIONS

- **Dossier N° 01 :** Match US DOMESSIN CHARTREUSE GUIERS - Plateau B Demi-Finale de la coupe de Savoie futsal Féminines du 18/02/2023, réclamation du club de l'US Chartreuse Guiers.

- **Dossier N°02** : Match Entente APCR/ES BOURGET DU LAC -US DOMESSIN - Plateau B Demi-Finale de la coupe de Savoie futsal Féminines du 18/02/2023, réclamation de l'Entente APCR. ES Bourget du Lac.

DECISIONS RECLAMATIONS

Dossier N° 01 :
Match US DOMESSIN / CHARTREUSE GUIERS - Plateau B Demi-Finale de la coupe de Savoie futsal Féminines du 18/02/2023.

Réclamation d'après-match du club de CHARTREUSE GUIERS sur la participation et le nombre de joueuses du club de DOMESSIN titulaires de licences ayant le cachet mutation hors période normale autorisées à jouer cette rencontre.

DECISIONS

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de CHARTREUSE GUIERS pour le dire recevable en la forme,

Après étude du dossier :

- Considérant que 3 joueuses du club de l'US DOMESSIN, ayant pris part à la rencontre citée en objet, sont titulaires d'une licence avec le cachet Mutation hors période,
- Considérant que les RG de la FFF (Article 160 b.) précisent que, pour ce type de pratique à effectif réduit, le nombre de joueurs(euses) titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale,
- Considérant qu'en cas d'infraction la qualification et/ou à la participation des joueurs le club fautif a match perdu par pénalité (cf. Article 171 des RG de la FFF),
- Considérant que lorsqu'il s'agit d'une rencontre qui doit obligatoirement fournir un vainqueur, c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur (article 187 des RG de la FFF).
- Considérant que les règlements des Coupe de Savoie du District de Savoie précisent que lorsque dans un plateau une équipe d'un club est sanctionnée par la perte d'une rencontre par pénalité, cette équipe sera automatiquement classée dernière du plateau, en lui donnant également match perdu par pénalité, sur l'ensemble des rencontres du plateau.

Par ces motifs, la Commission Futsal décide :
- pour la rencontre US DOMESSIN-CHARTREUSE GUIERS : match perdu par pénalité à l'équipe de l'US DOMESSIN.
- Résultats du match US DOMESSIN - CHARTREUSE GUIERS :
  CHARTREUSE GUIERS Match gagné : 3 pts 2 buts
  US DOMESSIN Match perdu par pénalité : -1point 0 but
- L'équipe de l'US DOMESSIN perd également par pénalité l'autre rencontre du plateau contre Entente APCR/ASB, avec -1 point 0 but.
- L'équipe de l'US DOMESSIN est classée dernière du plateau B Demi-Finale de Coupe de Savoie Futsal Féminines
- Les frais d'appui d'un montant de 30€ sont mis à la charge du club de l'US DOMESSSIN.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel réglementaire du District de Savoie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190

des Règlements Généraux de la FFF.

<u>Dossier N° 02</u> :
Match Entente APCR/ES BOURGET DU LAC -US DOMESSIN - Plateau B Demi-Finale de la coupe de Savoie futsal Féminines du 18/02/2023.

Réclamation d'après-match de l'Entente APCR/ES BOURGET DU LAC sur la participation et le nombre de joueuses du club de DOMESSIN titulaires de licences ayant le cachet mutation hors période normale autorisées à jouer cette rencontre.

DECISIONS

La Commission,

Pris connaissance de l'appel de l'Entente APCR/ES BOURGET DU LAC pour le dire recevable en la forme,

Après étude du dossier :

- Considérant que 3 joueuses du club de l'US DOMESSIN, ayant pris part à la rencontre citée en objet, sont titulaires d'une licence avec le cachet Mutation hors période,
- Considérant que les RG de la FFF (Article 160 b.) précisent que, pour ce type de pratique à effectif réduit, le nombre de joueurs(euses) titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors période normale,
- Considérant qu'en cas d'infraction la qualification et/ou à la participation des joueurs le club fautif a match perdu par pénalité (cf. Article 171 des RG de la FFF),
- Considérant que lorsqu'il s'agit d'une rencontre qui doit obligatoirement fournir un vainqueur, c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur (article 187 des RG de la FFF).
- Considérant que les règlements des Coupe de Savoie du District de Savoie précisent que lorsque dans un plateau une équipe d'un club est sanctionnée par la perte d'une rencontre par pénalité, cette équipe sera automatiquement classée dernière du plateau, en lui donnant également match perdu par pénalité, sur l'ensemble des rencontres du plateau.

Par ces motifs, la Commission Futsal décide :
- pour la rencontre Entente APCR/ES BOURGET DU LAC -US DOMESSIN : match perdu par pénalité à l'équipe de l'US DOMESSIN.
- Résultats du match APCR/ES BOURGET DU LAC -US DOMESSIN :
  APCR/ES BOURGET DU LAC : Match gagné avec 3 pts 0 but
  US DOMESSIN : Match perdu par pénalité avec -1 point 0 but
- L'équipe de l'US DOMESSIN perd également par pénalité l'autre rencontre du plateau contre CHARTREUSE GUIERS, avec -1 point 0 but.
- L'équipe de l'US DOMESSIN est classée dernière du plateau B Demi-Finale de Coupe de Savoie Futsal Féminines
- Les frais d'appui d'un montant de 30€ sont mis à la charge du club de l'US DOMESSSIN.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel réglementaire du District de Savoie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

L'organisation de la finale est attribuée au club de l'AS UGINE

ORDRE ET HORAIRES DES FINALES COUPES DE SAVOIE FUTSAL
GYMNASE D'UGINE LE 25 FEVRIER 2024

9H30	FINALE U15 FEMININES US LA MOTTE SERVOLEX contre FC NIVOLET	2 FOIS 20 MINUTES
10H45	FINALE SENIORS FEMININES CHALLENGE CAROLE BOUVIER FC CHAMBOTTE contre ENT APCR/ESB	2x20
12H15	FINALE U 20 AIX FC contre GAPS	2x25
13H40	FINALE U17 US CHARTREUSE GUIERS contre AS HAUTE COMBE DE SAVOIE	2x20
15H00	FINALE U15 US CHARTREUSE GUIERS contre FC LA ROCHETTE	2x20
16H15	FINALE U13 AS HAUTE COMBE DE SAVOIE contre GROUP AVANT PAYS SAVOYARD	2x20
17H30	FINALE SENIORS MASCULINS FUTSAL BOURGET UNITED contre US CHARTREUSE GUIERS	2x25 prolongations 2x5

Pour toutes les équipes, rendez-vous 1 heure avant le coup d'envoi. Vous aurez, soit la FMI (seniors masculins, U 20 et U17) soit une feuille de match papier pour les autres catégories. Une feuille de présentation de l'équipe et encadrement à remplir également. Les récompenses seront remises dès la fin de la rencontre aux deux formations. Une photo des équipes sera faite avant chaque rencontre.

SENIORS MASCULINS

Finale le 25 février 2024 à 17h30
Rencontre de 2 fois 25 minutes
FUTSAL BOURGET UNITED contre US CHARTREUSE GUIERS
LE CLUB DU FUTSAL BOURGET UNITED DEVRA APPORTER SA TABLETTE LE JOUR DE LA FINALE AFIN D'EFFECTUER LA FMI

SENIORS FEMININ

RESULTATS
PLATEAU A

FC CHAMBOTTE	6 PTS	QUALIFIE
ES DRUMETTAZ MOUXY	2 PTS	ELIMINE
AS UGINE	1 PT	ELIMINE

Résultats Plateau B Demi-Finale de la Coupe de Savoie futsal Féminines du 18/02/2023

Suite aux décisions réglementaires, le classement du plateau B est le suivant :

1.	ENTENTE APCR / ES BOURGET DU LAC	6 points	QUALIFIE
2.	US CHARTREUSE GUIERS	4 points	ELIMINE
3.	US DOMESSIN	-2 points	ELIMINE

Qualifiés pour la finale :
FC CHAMBOTTE contre ENT APCR/ESB
Finale le 25 FEVRIER 2024 à 10H45
Rencontre de 2 fois 20 minutes

U 18/19/20 MASCULIN
QUALIFIE POUR LA FINALE :
AIX FC CONTRE GAPS
LE CLUB AIX FC DEVRA APPORTER SA TABLETTE LE JOUR DE LA FINALE AFIN D'EFFECTUER LA FMI
Finale le 25 FEVRIER 2024 à 12H45
Rencontre de 2 fois 25 minutes

U 16/17 MASCULIN
QUALIFIES POUR LA FINALE :
US CHARTREUSE GUIERS contre AS HAUTE COMBE DE SAVOIE
LE CLUB DE L'U S CHARTREUSE GUIERS DEVRA APPORTER SA TABLETTE LE JOUR DE LA FINALE AFIN D'EFFECTUER LA FMI
Finale le 25 FEVRIER 2024 à 13H40
Rencontre de 2 fois 25 minutes

U 14/15 MASCULIN

QUALIFIES POUR LA FINALE :
US CHARTREUSE GUIERS contre FC LA ROCHETTE
Finale le 25 février à 16H15
Rencontre de 2 fois 20 minutes

U14/15 FEMININ

RESULTATS POULE A		
AIX FC	3 PTS	ELIMINE
FC CHAMBOTTE	0 PT	ELIMINE
US LA MOTTE SERVOLEX	6 PTS	QUALIFIE
RESULTATS POULE B		
GAPS	3 PTS	ELIMINE
FC NIVOLET	6 PTS	QUALIFIE
ES DRUMETTAZ MOUXY	0 PT	ELIMINE

QUALIFIE POUR LA FINALE :
US LA MOTTE SERVOLEX contre FC NIVOLET
Finale le 25 Février à 09H30
Rencontre de 2 fois 20 minutes

U 12/13 MASCULIN

QUALIFIES POUR LA FINALE :

A S HAUTE COMBE SAVOIE contre GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD

Finale le 25 FEVRIER 2024 à 16H15

Rencontre de 2 fois 20 minutes

COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 19 février 2024

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE
CARTON BLEU 2023-2024

C'est la fin des matchs « phase 1 » en **U17** et **U15**.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire **CARTON BLEU** pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe.
Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.
Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.
Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/feuille-carton-bleu-AUTOMNE.pdf

CONSIGNES :
- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64

le Local
Brasserie Locavore
MADE IN SAVOIE
PRODUITS LOCAUX
HAUTE-SAVOIE & ISERE

COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 19 février 2024

Présents : Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD, Patrick JANET
Excusée : Ghislaine RAYNAL

RETOUR TROPHÉES 2023

Merci aux clubs cités ci-dessous de rapporter au district les trophées remportés lors des Finales 2023

Pour information :
Beaucoup d'entre vous nous ramène les Coupes que le district offre aux vainqueurs et garde au club les trophées.
Merci de bien vouloir nous retourner les bons trophées.

AF MONTMELIAN – US PONTOISE – US CHARTREUSE GUIERS
FC NIVOLET
Avant le 26 février 2024 dernier délai

ORGANISATION FINALE

La commission des Coupes en accord avec le Comité Directeur décide d'attribuer
Les finales aux clubs suivants :

U13 PITCH à DRUMETTAZ MOUXY
Le 06 avril 2024

U11 CA – U13 PIGNIER/SERALINI au FC St JULIEN
Le 09 mai 2024

U15 à 8 - U15 – U17 – U20 au FC MERCURY
Le 08 juin 2024

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :
MONTMELIAN AF

COUPES DE SAVOIE

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

¼ de finale le Samedi 30 Mars 2024 à 14h30

FC NIVOLET 2	vs	US PONTOISE 1
VILLARGONDRAN FC 1	vs	MERCURY BELLE ETOILE 1
CHAUTAGNE 1	vs	VAL D'HYERES 1
LA RAVOIRE US 1	vs	AIGUEBELLE 1

RAFFIN

Tour de cadrage le samedi 30 Mars 2024

AIGUEBELLE 2	vs	CUINES 2
CA YENNE 2	vs	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	vs	**EXEMPT**

TROPHÉE 73

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

LA ROCHETTE 1	vs	PORT CX RGE/LE BOURGET 1

U 20 TRIQUET

Match en retard du 28 Octobre 2023

FORFAIT GENERAL A.S. MONT JOVET BOZEL 1	vs	GJ LA SAVOYARDE 1

Suite au forfait général du club de l'As Bozel un tour de cadrage a été tiré

Tour de cadrage le Samedi 30 mars 2024 à 14h30

Gj La Savoyarde 1	vs	Cham. Sport 73 1

Le tirage des ½ Finale du 9 Mai 2024 sera fait courant Avril 2024

U 17 TRONCY

¼ de finale le 9 Mars 2024

Fc Chambotte 1	vs	A.S. D'Ugine 1
Ent basse Maurienne	vs	As Haute Combe 1
Nivolet Fc 1	vs	Haute Tarentaise
Chambéry Savoie Foot 1	vs	Aix fc 1

U 15 PILLET

3éme tour le Dimanche 10 mars 2024 à 10h00

Nivolet Fc 2	vs	Mercury B. Etoile Fc 1
Chambery savoie foot 2	vs	Aix fc 2
U.S. La Motte Servol 1	vs	Gj La Savoyarde 1
Gaps 1	vs	Ent val d'hyeres 1
Chartr. Guiers Us 1	vs	**EXEMPT**

Tour de cadrage le Samedi 30 mars 2024 à 14h30
Tirage prévu le 18 mars 2024

INFORMATION IMPORTANTE

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons
La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le Dimanche soir avant 20heures.
En cas de problème de TRAMSMISSION de FMI
Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1er page)
Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs ne respectant pas ces demandes.

U13 PITCH

2 ème tour le samedi 09 mars 2024

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A TARENTAISE
Plateau N° 1

A	ES TARENTAISE
B	FCHT
C	VAL D'HYERES
D	GAPS
E	CHAMBOTTE

A MERCURY
Plateau N° 2

LA RAVOIRE	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHARTREUSE	C
HTE COMBE	D
MERCURY	E

A LA MOTTE SERVOLEX
Plateau N° 3

A	LA MOTTE SERVOLEX
B	ST PIERRE
C	AIX FC
D	DRUMETAZ MOUXY

U13 PITCH FILLES

½ finale le samedi 09 Mars 2024 à 10h00

Qualifiés les 3 premiers de chaque plateau

A LA MOTTE SERVOLEX

Plateau N° 1

A	ENT BASSE MAURIENNE
B	NIVOLET
C	US LA MOTTE SERV
D	CSF

A LA SAVOYARDE

Plateau N° 2

GAPS	A
FCHT	B
GJ LA SAVOYARDE	C
US CHARTREUSE GUIERS	D

U13 PIGNIER

3ème tour le samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

AU NIVOLET

Plateau N° 1

A	NIVOLET
B	FCHT
C	CHAMBOTTE
D	LA MOTTE SERVOLEX

A AIX

Plateau N° 2

AIX FC	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHAUTAGNE	C
GAPS	D

U13 SÉRALINI

1er tour le samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A DOMESSIN
Plateau N° 1
SUD LAC
ST BALDOPH
DOMESSIN
JS CHAMBERY

A BAUGES
Plateau N° 2
LA BATHIE
COGNIN
BAUGES
GRIGNON

U11 CRÉDIT AGRICOLE

2 -ème tour le samedi 09 mars 2024

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A CHAMBERY SAVOIE FOOT

Plateau N° 1

A	ES DRUMETTAZ MOUXY 1
B	GAPS 1
C	LAISSAUD 1
D	UO ALBERTVILLE 1
E	CHAMBERY SF 1

A LA RAVOIRE

Plateau N° 2

US CHARTREUSE 1	A
FC NIVOLET 1	B
JS CHAMBERY 1	C
LA RAVOIRE 1	D
ENT BASSE MAURIENNE 1	E

A ST PIERRE

Plateau N° 3

A	ES TARENTAISE 1
B	QUEIGE 1
C	US GRIGNON
D	CHAMBERY SPORT 73 1
E	ST PIERRE SPORT 1

A ST MICHEL

Plateau N° 4

ST MICHEL 1	A
FCHT 1	B
CS BELLEY 1	C
CAM 1	D

COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 19 février 2024

Championnat

Rencontres en retard reprogrammées ATTENTION AUX CHANGEMENTS

5 JOURNÉE

N° 27343526 USC AIGUEBELLE / DOMESSIN US
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

6 JOURNÉE

N° 27343528 FC HAUTE TARENTAISE 2 / ST REMY US
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

N° 27343529 EF CHAUTAGNE / E GFVD 2
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

7 JOURNÉE

N° 27343536 COEUR DE SAVOIE F / ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE /EST LE BOUGET DU LAC
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

N° 27343534 USC AIGUEBELLE / AS BARBERAZ
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

N° 27343538 ST REMY US / ENT F CHAUTAGNE
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

9 JOURNÉE

N° 27343550 FCHT 2 contre US DOMESSIN
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

10 JOURNÉE

N°27343557 AIGUEBELLE / MONTMELIAN
Dimanche 25 FEVRIER 2024 à 10H00

11 JOURNÉE

N°27343560 ENT F CHAUTAGNE contre ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE Reporté

N° 27343561 FC HAUTE TARENTAISE 2 / AS BARBERAZ
Date ultérieure

COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 21 février 2024

Contacts :
Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr
Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr
Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr
Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.
ATTENTION la procédure d'inscription a changé.
Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie
https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)
N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.
Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.
Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boite mail du District.

Formations 2023 - 2024

- Formation CFI U9 Mineurs - limitée à 16 personnes
Dates : vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024
Lieu : FC BELLE ÉTOILE MERCURY
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **11**
Léa BRESSE (AS UGINE)
Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ)
Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)
Chloé KOLLY (FC LAISSAUD)
Hugo POINTET – Titouan CHEDAL BORNU TINLAND (FC BELLE ÉTOILE MERCURY)
Fabien BEAUCHAMP – Louna BERNICOT – Clovis DESBRINI (MONTMÉLIAN A)
Mathis DUC (FC VILLARGONDRAN)
Karim GUEDDARI (FC HAUTE COMBE DE SAVOIE)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes
Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024
Lieu : COGNIN SP
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **16**
Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)
Frédéric BARAS – Gilbert GALLO (AIX FC)
Yves VERDOYA (COGNIN SP)
Paul Alexandre BOIS (FC SAINT MICHEL)
Mohand Ouamar NAIT AMANE – Marine TRABICHET (JS CHAMBERIENNE)
Amirouche MAKHLOUFI - Nathan VANDURME (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)
Oscar POETTE – Mathis HUGUET (US LA RAVOIRE)
Jean Michel DUPUIS – Guillaume DUPUIS (FC SUD LAC)
Jérémy PARIS (CA YENNE)
Vincent BERNARD – Adélaïde GROS (US MODANE)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 12 février 2024

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes
Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024
Lieu : AIX LES BAINS
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **16**
Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)
Benjamin JACQUY - Quentin LANDRAGIN (GAPS)
Romain MANGIN (US PONTOISE)
Joan MARTINET - Walter SARTORI (FC SUD LAC)
Mohamed BEN SALEM – Adrien BERTHOLIO – Robin GUILLAT (US CHARTREUSE GUIERS)
Mustapha BOUTEBA (AS BARBERAZ)
Julien BARTHALAY – Fabien SAHNOUN (CHALLES SF)
Yannick DECKER – José DE OLIVERA COSTA (ST PIERRE SPORT)
Manuel PEREIRA (ENTS DRUMETTAZ MOUXY)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes
Dates : samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024
Lieu : LA RAVOIRE
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **15**
Mohamed ALTUNGOLLER – Nicolas PORRO (AS UGINE)
Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)
Edouard LOSSERAND – Raphaël MUKENDI (JS CHAMBERIENNE)
Guérino POLCE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Ludovic GERMAIN (CHALLES SF)
Josue Aquila ABESSOLO EKOGHA (US LA RAVOIRE)
Frédéric YVON (UO ALBERTVILLE)
Hasan ERFIDAN (ES TARENTAISE)
Grégoire POULY (ENT F CHAUTAGNE)
Candidats non prioritaires car hors département
Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY)
Antony CORREIA (FC LA FILIERE)
TURGUT Caliskan (OLYMPIQUE DE CRAN)
Eddy ROEYGENS (ABBAYE US GRENOBLE)

Certifications 2023 - 2024

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 7 mars 2024
Lieu : PONT DE BEAUVOISIN
Coût : 70 €
Inscriptions retenues : **6**
Théo ALEXANDRE (AIX FC)
Alexandre ROUX (US LA MOTTE SERVOLEX)
Candidat non prioritaire car hors département
Driss SIF (ENT S ST PRIEST)
Anthony FRIZON – Luc VESSELA (US DOLOMIEU)
Fabien SCUSSEL (FC COLOMBIER)
Les thèmes et les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 5 février 2024.

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : lundi 25 mars 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **2**
Candidat non prioritaire car hors département
Sabri BETTIH (AS THONON)
Mattéo CARRET (FC LA SURE)

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 2 mai 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **3**
Romain LESUR – Fabrice RELA (AIX FC)
Cédric BAULON (US CHARTREUSE)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats
Date : jeudi 23 mai 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **4**
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Samy ZIDANE (ENT S TARENTAISE)
Jean François BASIL (CHAMBERY SAVOIE FOOT)
Candidat non prioritaire car hors département
Andrea SALERNO (US ANNECY LE VIEUX)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 4 juin 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **3**
Yvann FREPPAZ – Anthony PERRIN (ES TARENTAISE)
Séverine MICHON (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL)

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 18 juin 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **5**
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)
Nadjim MLADJAO (AIX FC)
Candidat non prioritaire car hors département
Moussa SAHRAOUI (AS GENEVOIS)
Aurélien INIGO VEGA (AS CLUSES FOOTBALL)

Crédit Mutuel

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 19 février 2024

La CDA
Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON,
Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH,

Gestionnaire des désignations :
-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52)
-Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

SAISON 2023 / 2024

Courriers Arbitre *:*
Indisponibilité tardive de M. Emeric ALADJAN pour le weekend du 24-25 février2024
-Feuille de frais d'arbitrage Plateaux FUTSAL, du 18 février 2024 (Arbitres : MESRARI Rayane (ST BALDOPH), SOTO Gérard (LARAVOIRE), RAHHALI Mohamed (CHARTREUSE GUIERS), FAGOT Théo (FUTSAL LA ROCHETTE), ACHALHI Mohamed (JSC), HALADJAN Emeric (J S C)

Courriers Club *:*
-FC HAUTE TARENTAISE : Sur faits d'arbitrage lors de la rencontre U17 D1
-FC HAUTE TARENTAISE : Programme rencontre lieu et horaire, weekend du 24 – 25 février2024

NOTE AUX ARBITRES

Mesdames et Messieurs les Arbitres,

Le championnat va reprendre très vite.
Donc, vous devez à nouveau renseigner sur vos comptes MY FFF, vos indisponibilités à venir
Les indisponibilités tardives, nous oblige a trop de changement sur la gestion des désignations.

En cas de manquement,
Vous vous exposez à une suspension de désignations conformément au règlement intérieur de la CDA SAVOIE

CONVOCATION ARBITRE FUTSAL

Convocation de tous les arbitres officiant en
Compétition Seniors FUTSAL que ce soit DISTRICT ou LIGUE
Pour le motif suivant :
GESTION DES DESIGNATIONS – CLUBS

Date de convocation : **Le lundi 26 février 2024 à 18h30**
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Liste des arbitres convoqués *:*

Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE)
Loic LEROUX (BOURGET UNITED)
Furtado MENDES VARELA (GRIGNON)
Faical REMILI (VAL D'HYERES)
Jerome SOLTYSIAK (AIGUEBELLE)
Mohamed DAIF (LESBAUGES)
Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS)
Abdelafid MEGUIRECHE (AIX LESBAINS)
Ibrahim OUMOURI (CSF)
Mohamed ACHALHI (J S C)
Ahamada MADI

DESIGNATIONS ARBITRE FUTSAL – FINALES de COUPE de SAVOIE

Les arbitres désignés sur les coupes FUTSAL de SAVOIE sont :

FINALE FUTSAL - COUPE DE SAVOIE

COUPE FEMININE U15	COUPE FEMININE SENIORS
09H30	10H45
2 x 20 mn	2 x20 mn
BONTRON Evan	REMILI Faical
POINTET Ugo	FAGOT Théo

COUPE U20	COUPE U17
12H15	13H40
2 x 20 mn	2 x 20 mn
MENDES VARELA Furtado	ACHALHI Mohamed
RAHHALI Mohamed	BENKEMOUCHE Hamza

COUPE U15	COUPE U13
15H00	16H45
2 x 20 mn	2 x 20 mn
BONTRON Evan	RAHHALI Mohamed
MESRARI Rayane	POINTET Ugo

COUPE MASCULINE SENIORS
17H30
2 x 20 mn
REMILI Faical
ACHALHI Mohamed

A L'ATTENTION des Clubs et Candidats

<u>Reste à faire au plus vite la demande de licence « ARBITRE » :</u>
<u>Liste :</u>
M. GALIANO Yanis (DRUMETTAZ MOUXY)
M. TAYLAN Baris (COGNIN)

<u>En attente de Pièces Administratives pour validation :</u>
<u>Liste :</u>
M. GIGANTE Yanis (ST MICHEL MAURIENNE)
M. ANLI Nauram (BARBERAZ)

Clubs, pour que vos candidats puissent arbitrer et vous représenter via (statut d'arbitrage) ceci au plus vite,
Finalisez la demande de licence « ARBITRE »

GROUPEMENT ARBITRAGE – D1, D2, ASS – SAISON 2023 / 2024

Note aux arbitres **: PRENEZ VOS DISPOSITIONS,**
<u>RAPPEL</u> **: PRESENCE OBLIGATOIRE**

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D1 – D2 - ASS**
Le vendredi 15 mars 2024 de 19h00 à 22h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués **les arbitres D1 – D2 – ASSISTANT SPECIFIQUE DISTRICT**
Mrs Engin ACARER (YENNE), Aissa BEKSAS (CHY SAVOIE FOOTBALL), Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), Bernard CAMUS (HAUTE TARENTAISE), Cédric CROZIO (JSC), Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS), Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), Antony GROS (Indépendant), Loic LEROUX (FUTSAL LE BOURGET), Furtado MENDES VARELA (Grignon), Ernest PICQUE (indépendant), Faical REMILI (VAL D'HYERES), Jérôme SOLTYSIAK (AIGUEBELLE), Gérard SOTO (LA RAVOIRE).

Mrs Salim ABADDAR (C A M), Chemchedine BOUCHELAGEM (AIX LES BAINS), Damien BOUCHER (MONTMELIAN), Laurent CABY (MONTMELIAN), Jamal CHAMMY (DRUMETTAZ), Ramzi EL BAOUCHI (LA CHAMBOTTE), Sébastien

FOUCAUD (TARENTAISE), Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS), Abdelhamid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), Laurine MEUNIER (YENNE), Rayane MESRARI (ST BALDOPH), Benoit MISSON (BOZEL), Ibrahim OUMOURI (CSF),

---

Mrs Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE), Samir KAHOUL (COGNIN SPORT), Youssef LAMHIDI (AIX LES BAINS), Sauveur MICALLEF (indépendant), Romuald PINET (HAUTE TARENTAISE),

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale

REGROUPEMENT ARBITRAGE – D3, D4, D5, STAGIAIRES – SAISON 2023 / 2024

Note aux arbitres **: PRENEZ VOS DISPOSITIONS,**
RAPPEL **: PRESENCE OBLIGATOIRE**

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES**
samedi 23 mars 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY
Sont convoqués **les arbitres D3 – D4 –D5 - STAGIAIRES SENIORS**

Mrs Mohamed ACHALHI (JSC), Abdessamad AIT-KHOUYA (ST BALDOPH), Mohamed AYARI (CSF), Ali BOUBAKER (PONTOISE), Didier CAUCHETEUX (ST REMY), Bilal CHAFAI (MERCURY), Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), Hamza DUMANDAG (CSF), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Yan LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE), Ahamada MADI (indépendant), Jacky MESTACH (MODANE), Abdelghani MOURCHAD, Benoit TASSARD (CŒUR DE SAVOIE), Robin VERDOYA (LA CHAMBOTTE), El Hadyi AW (CSF), Remi BENOIT (LA BATHIE), Jéremy ALIX/CHOSSAT (LA CHAUTAGNE), Nauram ANLI (BARBERAZ)

Mrs Mohamed AMLIL (U O A), Christ BERTHE (NIVOLET), Soriba CHERIF (C S F), Abdulkhadir DENIZ (BARBERAZ), Farid DJEHICHE (CHARTREUSE GUIERS), Youssef FOUAZI (JSC), Kamal GHAZI-FAKHR (APREMONT), Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), Emmanuel PERRON (indépendant), Youssef RHIFARI (JSC), Mohamed SMAILI (PONTOISE), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), Jean-Francois PERROUSE (DOMESSIN), Fabrice HAND (MONTMELIAN)

Mrs DJIBA (BARBERAZ), Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTAISE), Ismael BELAROUCI (NIVOLET), Laurent DENEUX (LAISSAUD), Laura LEDET (LA CHAMBOTTE), Johnny MULLER (SUD LAC), Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS), Rémy DELHOMME (MERCURY), Esat YLDIRIM (CS F), Baris TAYLAN (COGNIN), Yohan MARTINET (LA ROCHETTE)

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale

DATES A RETENIR - SAISON 2023 / 2024

-Lundi 26 février 2024 : Réunion du CD et CDA, Convocation Arbitres FUTSAL
-Lundi 04 mars 2024 : Réunion de CDA
-Lundi 11 mars 2024 : Réunion de CDA
-Vendredi 15 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D1 – D2 – ASSISTANT
-Lundi 18 mars 2024 : Réunion de CDA
-Samedi 23 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D3 - D4 - D5 – STAGIAIRES

COMMISSION FAFA

Lundi 19 février 2024

Notes aux clubs FAFA - Emploi

A compter de la saison prochaine, les modalités de dépôt des dossiers vont évoluer. Ainsi, il y a désormais un quota par ligue, et donc par district (1 dossier peut-être 2 pour la Savoie). De ce fait, il est plus que jamais **extrêmement important que les clubs constituent leur dossier pour fin mars 2024**. Ceci pour des embauches prévues à compter de juillet 2024. Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Candidatures d'intention d'embauche reçues :
En date du 19 janvier : HAUTE COMBE DE SAVOIE
En date du 24 janvier : GROUPEMENT DE LA SAVOYARDE

Notes aux clubs FAFA - Equipement

Dossiers en cours – Saison 2023/2024

DRUMETTAZ : votre dossier concernant le terrain synthétique semble complet. En cours d'instruction.
Le montant alloué sera déterminé dans les prochains jours.

LE PONT : Votre dossier concernant l'éclairage LED semble complet.
Il est transmis à la commission régionale pour instruction avec une demande de subvention de 3 600€

CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers éclairage LED : le dossier est à revoir car la puissance de l'éclairage prévue n'est pas suffisante (devis à reprendre).

CHARTREUSE GUIERS – **Terrain ST LAURENT DU PONT** éclairage LED : le dossier est reporté.

LE BOURGET DU LAC - Terrain André SANDON :
Votre dossier semble complet, en cours d'instruction

APREMONT – Equipement main courante
Dossier en cours d'instruction

MONTMELIAN – Terrain Albert Serraz 2 - Equipement revêtement synthétique
Dossier en cours

ST BERON –GAPS Eclairage LED
Dossier en cours

STE HELENE SUR ISERE : demande de renseignements

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2023/2024. La répartition s'effectuera au début de l'année 2024.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 19 février 2024

Présents : Denis CRESTEE, Sylvie TRILLAT – Hernani SOARES

A l'intention des clubs

Quelques rappels

Durée de validité du classement d'un éclairage
Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED.
Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Informations Fédérales
Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Installations sportives
Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62)

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT MARS LA BRIERE

Zone de sécurité
Pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. **Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle**.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc…). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident. L'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peur être suffisante.

CONTROLES PERIODIQUES DES AIRES DE JEUX & DESEQUIPEMENTS SPORTIFS

Les exigences essentielles

Le tableau ci-dessous vous indique la fréquence des contrôles à prévoir sur les principauxéquipements ludiques et sportifs.

Ces références et fréquences vous sont communiquées à titre indicatif et peuvent varier enfonction des mises à jour des textes officiels et des conditions d'utilisations de vos équipements.

Equipements	Référentiels	fréquence des contrôles	Documents de contrôle
Buts (foot, hand, hockey, basket) équipements sportifs de proximité (terrains multisports avec enceintes).	**Décrets 2016-481, 2007-1133 et 96-495** code du sport **(Art. R322.19 à 26)** (+**Norme EN 15312** équipements sportifs de proximité).	1. Essais sous charge à l'installation et tous les 2 ans. 2. Contrôle opérationnel : semestriel minimum et trimestriel si équipements en accès libre : Plan de contrôle / maintenance	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,...).
Aire de jeux. Jeu de plein air. Bac à sable.	**Décret 96-1136, Normes EN 1176-1 à x** et **EN 1177.** **Décret 94-699, Normes EN 1176-1 à x.** **Norme FD S54-206.**	1. **Contrôle avant mise en service.** 2. **Contrôle principal annuel.** 3. Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).	**Rapport de contrôle par personne compétente.** Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire.
Parcours sportifs/santé. Equipement d'entraînement physique (fitness) de plein air. Mur d'escalade.	**Norme FD S52-903.** **NF EN 16630** **Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme EN12572.**	Les équipements mis à disposition doivent être sécurisés (dispositions à prendre par le gestionnaire selon les instructions du constructeur repris dans un plan de contrôle/maintenance). **Fréquence : une fois par an** (selon les constructeurs et la **FIFAS**).	Document au choix du gestionnaire (enregistré à minima sur main courante ou sur une fiche de contrôle). **Par personne compétente (selon FIFAS).**
Fixations des agrès de gymnastique (au sol, par rail ou fixations hautes).	**Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme NF S52-400.**	1. Contrôle à l'installation. 2. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Certificat de conformité ou d'essais par **installateur ou personne compétente.** Contrôle périodique : Document au choix du gestionnaire.
Agrès de gymnastique Appareil de musculation.	**Art. L221-1** du code de la consommation + Normes.	Les agrès doivent être sécurisés. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel amortissant (tapis et matelas).	**Art. L221-1** du code de la consommation + **Normes P90-311** et **P90-312.**	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel éducatif de motricité.	**Norme NFS54-300.**	1. **Contrôle à l'installation.** 2. **Contrôle périodique annuel.**	**Rapport de contrôle par personne compétente.**
Volley-ball, tennis.	**Art. L221-1** du code de la consommation	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Buts de rugby, football américain et autres.	**Art. L221-1** du code de la consommation **Normes NF S52-409.**	1. **Essais à l'installation et tous les 2 ans.** 2. **Contrôle principal :** défini par le gestionnaire. 3. **Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).**	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,...).
Piste de sports à roulettes et BMX (Skate-park,...).	**Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme EN14974.**	**Contrôle principal annuel.**	**Rapport de contrôle par personne compétente.**

Personne compétente : "qualifiée/expérience en vérification, pratiquant habituellement le métier"

Nota : Pour une information exhaustive se reporter aux référentiels officiels au dernier indice et aux notices constructeurs.

Dossiers en cours

Stade Municipal – BARBERAZ :
La Commission des Terrains prend note que les travaux demandés seront réalisés avant la reprise du championnat le **17/03/2024**.

Stade Municipal - APREMONT :
Suite à notre entretien téléphonique du lundi 29/01/2024 concernant l'installation d'une main courante sur le terrain municipal, nous attendons rapidement la décision de la mairie d'Aprement pour finaliser le dossier, pour un classement en T6 pour la reprise du championnat le **17/03/2024**.

Stade Maxime PAUTOT – BOZEL :
La Commission des terrains, prend note de la réhabilitation du stade en terrain synthétique et la réfection de l'éclairage et fait parvenir le dossier fourni par vos soins à la Commission des terrains de la Ligue.
Nous restons à votre disposition pour le suivi de ce dossier.

Stade des Glières – QUEIGE :
Suite à notre entretien téléphonique du 28/11/2023, La Commission des Terrains prend note des travaux qui seront effectués et nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,

Stade Municipal – DOMESSIN :
Nous attendons la fin des travaux des nouveaux vestiaires pour nous rendre sur le terrain pour effectuer une visite pour le classement de votre terrain.
La Commission reste à votre écoute.

Stade Municipal – LA BRIDOIRE :
La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Maurice REY 2 – LA CROIX DE LA ROCHETTE :
La Commission vous contactera pour finaliser l'éclairage et l'installation d'un 2ème vestiaire arbitre.

Stade Bertaïola – CHALLES LES EAUX :
La Commission des Terrains est toujours dans l'attente des documents demandés pour le nouvel éclairage afin d'effectuer les mesures.

Stade Jean Claude ROCCA – LA PLAGNE TARENTAIRE :
La Commission vous contactera pour prendre rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain, pour un renouvellement

Stade Albert MARTIN – BOURG ST MAURICE :
Comme convenu, la Commission contactera la Mairie de BOURG ST MAURICE et le club, pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade La MALADIERE – AIME LA PLAGNE :
Après contact avec le club du FC HTE TARENTAISE, nous prenons note que c'est une création d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouvel éclairage LED.
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les nouvelles demandes de classement.

Stade Philippe BASSO – ENTRELACS :
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Marcel FAURE-BRAC – ST MICHEL DE MAURIENNE :
Comme convenu, la Commission contactera la mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE et le club pour fixer un rendez-vous pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade Roger MAILLET – ST PIERRE DE BELLEVILLE :
La Commission vous contactera et pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Albert SERRAZ 1 – MONTMELIAN :
La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Charles BATON – ST BERON :
Suite à la visite de La Commission des Terrains, nous prenons note d'une demande de travaux pour le passage d'un éclairage en LED.
Nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,

COSEEC France
Sols et Equipements Sportifs
17 impasse de la pierre à feu
PAE Les Grandes Vignes
74330 LA BALME DE SILLINGY
Tél : 04 50 68 84 28

UNAF SAVOIE

Président : Christian MARCE 06 03 69 05 94

2024 est une année élective, l'UNAF Savoie a besoin de sang neuf pour étoffer le bureau.

Les arbitres unafistes seront les biens venus au sein de l'amicale.

Merci de contacter le président Christian MARCE soit par téléphone au 0603690594 soit par mail "christianmarce@gmx.fr". Je compte sur vous.

Cordialement.

Christian MARCE
395 rue Hector Berlioz
73490 LA RAVOIRE
06 03 69 05 94

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 19 février 2024

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET
Présents non élus : Daniel BARTHOLOME - Mario LAURENCIN - Francis MOREL BIRON

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».
La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la séance,
Francis MOREL BIRON

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.
Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 19 février 2024 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	**Compétition**	**Rôle**	**Nom de club**	**Date match**	**Libellé décision**	**Date d'effet**
19/02/2024	Coupe Futsal/Seniors District	Joueur	FUTSAL BOURGET UNITED	10/02/2024	Auto suffisant	11/02/2024

ANNEXES

- Rencontres
- Amende
- Formations CDOSS
- Imprimé demande Médailles Ligue LAURA FOOT